Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260707-6072026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2026

DATE D'AFFICHAGE : 30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MOORES.

Absents excusés : Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Monsieur MALLE Jérôme qui a donné pouvoir à Monsieur DESMIDT Yves.
Monsieur BOHUON Vincent.

Monsieur BERTRAND Sylvain a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 6.07/2026 : ACQUISITION D'UN MAT DESTINE A L'INSTALLATION DU DRAPEAU FRANCAIS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de doter la commune d'un mât destiné à accueillir le drapeau français à proximité du monument du souvenir, lieu de rassemblement des commémorations ;

Considérant que cette acquisition participe à la mise en valeur des symboles de la République et à l'identification des lieux de commémorations ;

Considérant les offres trouvées sur le catalogue de la Manufacture des Drapeaux "Unic" :

- Option 1 : un mât de 6m en 2 parties emboîtables avec drisse extérieure, taquet et pommeau plastique blanc **293.94 € HT + 24 € HT de frais de transport et emballage, soit 381,53 € TTC - Facilité d'installation :**

  - Mât de diamètre de 60mm (réf :86-1) : 210.30 Euros ;
  - Manchon à sceller (réf : 60F) : 49 Euros ;
  - 2 Mousquetons (Réf : M55) : 7.00 Euros ;
  - Pavillon France 100 X 150 (réf : 02044) : 27.64 Euros.

- Option 2 : un mât de 6m en 1 partie avec drisse extérieure, taquet et pommeau plastique blanc **268.64 € HT + 24 € HT de frais de transport et emballage, soit 351,05 € TTC - Robustesse du mât :**

  - Mât de diamètre de 60mm (réf :90) : 185 Euros ;
  - Manchon à sceller (réf : 60F) : 49 Euros ;
  - 2 Mousquetons (Réf : M55) : 7.00 Euros ;
  - Pavillon France 100 X 150 (réf : 02044) : 27.64 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'APPROUVER l'acquisition d'un mât porte-drapeau destiné à l'installation du drapeau français – Option 2 pour un montant de 351,05 TTC, conformément à l'offre du catalogue présenté ci-dessus ;**

- **PRECISE que la dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2026 au compte 2188 – opération 37 – Terrains communaux ;**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260707-6072026DCOM-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

12 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN
ILLE ET VILAINE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 07 JUIL. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 07 JUIL. 2026